

Commune de **THENAY**
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2017 à 18 H 30

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le trente juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 juin, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ROINSOLLE, Maire.

<i>Conseillers Municipaux en exercice</i>	14	<i>Présents</i> : D. ROINSOLLE – O. LAFONTAINE – J.L. BABIN – D. PRUDHOMME-HALLERY – P. DEROUIN – D. SALVAUDON – Y. DEPOND – P. JOUSSELIN - D.
<i>Présents</i>	9	SALVAUDON
<i>Votants</i>	13	<i>Absents excusés</i> : J. MOREAU donne pouvoir à J.L. BABIN R. LEJARRE donne pouvoir à Odile LAFONTAINE D. BARDOUX donne pouvoir à A. BRUN Manon DIARD donne pouvoir à Denis SALVAUDON <i>Absent</i> : David PILLAULT
<i>VOTE POUR</i>	13	<i>Secrétaire de séance</i> : Danièle PRUDHOMME HALLERY

Compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2017 :

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2017 n'appelant aucune observation, celui-ci est adopté à l'unanimité.

1 – ELECTIONS SENATORIALES : ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les élus composant le bureau de vote :

Daniel ROINSOLLE, Président ; Odile LAFONTAINE, Jean-Luc BABIN, Denis SALVAUDON, Alain BRUN, assesseurs, et Danièle PRUDHOMME HALLERY, Secrétaire.

Sont élus 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants, qui, en qualité de « grand électeur » procèderont à l'élection des sénateurs le 24 septembre 2017.

Délégué titulaires :

- Daniel ROINSOLLE
- Danièle PRUDHOMME HALLERY
- Pascale JOUSSELIN

Délégués suppléants :

- Odile LAFONTAINE
- Jackie MOREAU
- Manon DIARD

☞ Arrivée de Monsieur Yannis DEPOND

2 – DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET 2017 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il s'agit d'effectuer plusieurs virements de crédits en section de fonctionnement et d'investissement pour permettre les opérations suivantes :

- Le coût d'acquisition de l'emplacement réservé n°17 au PLU de la commune,
- le coût de la licence du logiciel informatique, omis lors de l'élaboration budgétaire,
- la prise en compte de la première échéance du prêt pour l'opération de construction de la classe maternelle, contracté auprès de la Caisse d'Epargne pour l'échéance du 25 octobre 2017.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la modification suivante au budget 2017 de la commune :

Désignation	Dépenses €		Recettes €	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
66111		238,00		
615221	238,00			
TOTAL	238,00	238,00		
INVESTISSEMENT				
2051		2 475,00		
2111		100,00		
1641		2 387,00		
2313	4 962,00	-		
TOTAL	4 962,00	4 962,00	0	0

- charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame la Trésorière de Montrichard.

3 – ECOLE : SEMAINE DE 4 JOURS : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire informe l'assemblée de la publication au Journal Officiel du décret présenté par Monsieur Jean-Marie BLANQUER, Ministre de l'Education Nationale, et de la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire 2017/2018.

Considérant le refus du Conseil Municipal de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires lors de son instauration,

Considérant que la commune a respecté la décision du Conseil d'Etat contraignant à mettre en application le décret Peillon,

Considérant que le Président de la République nouvellement élu, Monsieur Emmanuel MACRON, a indiqué sa volonté de permettre aux communes de revenir au rythme des 4 jours pour les communes qui le souhaitent, après consultation du Conseil d'Ecole,

Considérant que l'ensemble des craintes exprimées sur les conséquences de cette réforme se sont révélées justifiées et notamment la fatigue des enfants,

Considérant que les activités périscolaires mises en place seront maintenues pendant les heures d'accueil périscolaire,

Considérant le coût budgétaire induit par l'application des rythmes scolaires sur les finances de la collectivité,

Vu l'exposé du maire,

Vu l'avis favorable des élus de la commune de Monthou-sur-Cher,

Vu l'avis favorable du Conseil d'école en date du 19 juin 2017,

Vu l'avis favorable du 20 juin 2017 émis par le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) du R.P.I. Thenay-Monthou,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le changement de rythmes scolaires à compter de la rentrée 2017/2018 à 4 jours par semaine, soit 8 demi-journées réparties sur 4 jours, comme suit :

Lundi	de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
Mardi	de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
Jeudi	de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
Vendredi	de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

- Dit que le P.E.D.T. est reconduit dans les mêmes conditions pour l'exercice 2017/2018 tenant compte de la modification du rythme scolaire à 4 jours par semaine.
- Dit que la modification des rythmes scolaires n'aura pas d'impact sur le service de transport organisé par le SIVOS dans les mêmes conditions, tenant compte des horaires de l'école.
- Charge Monsieur le maire de présenter la demande auprès de Madame l'Inspectrice d'Académie de Loir-et-Cher.

4 – ABRIBUS DE LA SERRERIE

L'emplacement envisagé est un terrain privé. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter les propriétaires par courrier pour obtenir leur autorisation sous seing privé.

10 – AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES

- DIA :
ZM 100 Chemin de la serrerie GUIGNARD/RICOIS
- Relèvement à 15 € du seuil règlementaire de mise en recouvrement des créances non fiscales des communes. (Article L.1611-5 CGCT et Article D. 1611-1 CGCT).

Les services communaux ne peuvent plus émettre de titres de recettes d'un montant inférieur à 15 €. Un courrier aux parents a été transmis par le biais du cartable des élèves pour les informer de la mise en place obligatoire du prélèvement bancaire pour les factures des services périscolaires à la rentrée 2017/2018.

- ETAT-CIVIL : Enregistrement des PACS (Décret du 10 mai 2017 relatif aux pactes civils de solidarité) :

Les officiers d'Etat-civil des communes seront chargés de l'enregistrement des déclarations, des modifications, et des dissolutions de PACS, à compter du 1^{er} novembre 2017. Les tribunaux feront parvenir l'ensemble des dossiers de PACS en cours pour enregistrement préalable dans les communes concernées.

- ETAT-CIVIL : Changement de prénom (Loi du 18 novembre 2016 concernant le changement de prénom) :

Les officiers d'Etat-civil du lieu où a été dressé l'acte ou du lieu de résidence de la personne concernée sont chargés de l'enregistrement des demandes de changement de prénom et/ou modification de l'ordre des prénoms.

- Prélèvement à la source : anticipation de la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2018 :

La commune est chargée d'établir une déclaration appelée « PASRAU ». Il s'agit d'un flux qui permettra l'envoi par la DGFIP à la commune du taux de prélèvement à la source que la commune devra appliquer pour chaque agent le mois suivant. En octobre 2017, les services communaux devront créer un compte sur le portail net-entreprises en mode EDI. Notre fournisseur de logiciel travaille actuellement à la compatibilité du système (Segilog) pour éviter un coût supplémentaire d'acquisition d'un nouveau logiciel de paie.

- AFFAIRES GENERALES : Délivrance des CNI et des Passeports :

Depuis le 7 mars 2017, il est rappelé que la commune de Thenay n'est plus en mesure de délivrer ces titres. Les dossiers sont à instruire dans les communes disposant d'un équipement sécurisé (Montrichard, Contres,...).

- Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de touristes ravis de leur passage dans le village mais qui ont été déçus par la façade de la mairie qui mériterait une rénovation.
- Monsieur le maire fait part à l'assemblée de sa demande de devis auprès des entreprises Hydroelec et Bremond pour les travaux à l'épicerie. Une délibération sera soumise au vote lors du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le Maire,

Daniel ROINSOLLE

